

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1252**

commune (s) : Saint Priest

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009 - Conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

Bureau du 2 novembre 2009**Décision n° B-2009-1252**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009 - Conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

1° - Le plateau de Bel Air

En 2001, une première convention-cadre concernant les secteurs d'habitat social du bailleur public communautaire Porte des Alpes Habitat (plateau de Bel Air et secteur Diderot du centre-ville) a été signée permettant d'expérimenter des actions innovantes et de mobiliser acteurs et partenaires sur les questions d'amélioration de la vie quotidienne, du développement de services rendus aux habitants, etc. Cette convention-cadre a fait l'objet d'une reconduction pour la période 2005-2006 avec des objectifs spécifiés en matière d'intervention sur les espaces extérieurs, la gestion de proximité de l'office Porte des Alpes Habitat, la participation des habitants et une démarche d'insertion globale.

Prenant appui sur le bilan des actions 2004-2006, l'office communautaire Porte des Alpes Habitat, la commune de Saint Priest, l'Etat, la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine ont conclu une nouvelle convention-cadre pour la période 2007-2009, approuvée par délibération n° 2008-0838 du conseil de Communauté en date du 13 octobre 2008.

Les axes d'intervention retenus pour le plateau de Bel Air sont les suivants :

- les espaces extérieurs : maintien d'un poste de chargé(e) de mission GSUP (50 % équivalent temps-plein aujourd'hui) assurant le repérage des dysfonctionnements sur les espaces extérieurs et la définition et le développement d'actions inter-gestionnaires,
- la mise en place d'une régie de quartier : les questions liées à l'insertion sociale et professionnelle et à l'accès à l'emploi sont des éléments qui ont toujours été présents dans les conventions-cadres GSUP précédentes, et l'enjeu de 2007-2009 est de vérifier la faisabilité de mise en œuvre d'une régie de quartier,
- la gestion de proximité de l'office Porte des Alpes Habitat : dans le contexte d'une forte évolution de la structure du bailleur (agences, gardiens, etc.), l'enjeu est de l'accompagner sur les volets gestion (rôle et qualification des gardiens, implantation de subtainers (containers enterrés), amélioration du tri, etc.), aménagement (résidentialisation) et accompagnement social lié au logement (ASLL), collaboration du Département sur le poste de conseiller en économie sociale et familiale (CESF),
- la participation des habitants : dimension transversale qui s'appuie sur plusieurs démarches (conseil de quartier, comité consultatif local (CCL), micro-projets et concertation sur Mansart Farrère).

Le programme d'actions pour 2009 est le suivant :

- reconduction des créations d'emplois pour la réhabilitation du logement social (CEPRELS) : chantiers permettant à la fois de requalifier l'offre locative et d'impliquer le bailleur dans une logique d'insertion professionnelle,
- gestion de projet par le CCL : implication des acteurs représentants des locataires dans une logique de gestion budgétaire de micro-projets partenariaux, en lien avec les actions de la GSUP,
- mission de conseillère en économie sociale et familiale : reconduction de l'aide départementale au poste de CESF porté par le bailleur,
- programme de surentretien et fonds de travaux urgents : reconduction des budgets en direction des services municipaux pour assurer une intervention rapide et efficace sur des espaces nécessitant une vigilance accrue,
- régie de quartier : étude de faisabilité d'une régie de quartier sur le secteur pour renforcer la démarche locale et mutualiser les moyens des gestionnaires des espaces extérieurs,
- Cordières : projet d'accompagnement par la confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV) d'une opération de réhabilitation sur le quartier afin de former des habitants-relais qui seront des interfaces avec les personnels de proximité de l'office Porte des Alpes Habitat et qui pourront développer des projets spécifiques dans le cadre du CCL.

Le coût de la programmation GSUP spécifiquement pour le plateau Bel Air est estimé à 507 484 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 47 260 € nets de taxes.

2° - Le centre-ville

Le centre-ville de Saint Priest a été retenu comme site d'une Opération de renouvellement urbain (ORU) le 20 octobre 2000. L'ORU de Saint-Priest centre, validée par la signature de la convention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) en février 2007, constitue un projet local de développement durable, social et urbain au service des habitants, qui vise à renforcer le caractère de centre-ville de ce secteur et à mieux l'insérer dans l'agglomération lyonnaise.

En 2007 les partenaires ont convenu de la nécessité de mettre en place une démarche de GSUP propre au centre-ville, en vue notamment de prendre en compte les spécificités des copropriétés fragiles du centre (Alpes, Bellevue, Ermitage et Beauséjour) ainsi que le parc social public présent dans le centre-ville. Une convention-cadre de GSUP du centre-ville pour la période 2008-2009 a été approuvée, par délibération du conseil de Communauté en date du 11 février 2008, et signée des parties, y compris les copropriétés. Les objectifs qui y sont mentionnés sont en lien avec les enjeux de l'ORU (gestion intermédiaire avant démolitions), et font suite au volet d'accompagnement au fonctionnement des copropriétés du plan de sauvegarde (Ermitage, Beauséjour) ou permettent un rapprochement avec l'ensemble de Bellevue, classé en zone urbaine sensible (ZUS) de catégorie 1, dans le périmètre de l'ORU, socialement fragile et au bâti ponctuellement dégradé.

Les 4 axes retenus pour la GSUP sur le centre-ville et Beauséjour sont :

- une amélioration de la gestion urbaine et du cadre de vie en renforçant la cohérence et les moyens de gestion existants et futurs, l'intervention coordonnée des services urbains,
- une amélioration du fonctionnement social des quartiers concernés en favorisant l'implication des habitants, des personnels de proximité et du réseau associatif local dans le processus d'amélioration de la vie quotidienne,
- une amélioration de la sécurité et de la tranquillité des habitants en renforçant les liens, au sein du contrat local de sécurité (CLS), notamment entre personnels de proximité et institutions de police et justice,
- l'engagement des signataires à réaliser une partie des actions par des dispositifs spécifiques visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

Une première programmation d'actions spécifiques au centre-ville a fait l'objet d'une délibération en 2008.

Les actions et objectifs opérationnels pour 2009 sont les suivants :

- mise en place d'une gestion spécifique sur la copropriété A et B des Alpes, en cours de fermeture et de relogement pour démolition : surentretien et lutte contre le vandalisme ou les dangers provenant de la désertion progressive de l'immeuble),
- appui à la mise en œuvre de nouveaux modes de gestion sur Beauséjour et dans une moindre mesure sur Ermitage (création de poste de proximité, aménagement de locaux pour le tri, etc.) et réflexion sur les usages des espaces extérieurs,
- sur le patrimoine de Porte des Alpes Habitat : récolement des domanialités et des modes de gestion subséquents, repérage des dysfonctionnements en vue d'améliorer le traitement des réponses, suivi d'action de qualité de service dans le patrimoine projeté en résidentialisation ou démolition d'ici 2011 ou 2012, telles que les habitations bon marché (HBM) Sellier et Diderot, et enfin création d'une loge de gardien pour le centre-ville sur le site des HBM Gallavardin,
- confortement du partenariat entre Porte des Alpes Habitat et l'équipe projet du centre-ville-Beauséjour en vue de renforcer l'accompagnement social et la médiation, afin de prévenir les situations de dégradation du lien social (surendettement, troubles de voisinage) et d'améliorer l'installation des nouveaux locataires dans leur logement,
- Bellevue (532 logements) : en complément à la convention-cadre, la commune de Saint Priest a bénéficié d'une aide financière de la délégation interministérielle à la ville (DIV) dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2007 sur les enjeux de la GUSP et de la résidentialisation en sites mixtes. Cette démarche a permis d'initier un diagnostic visant à affiner la connaissance de la copropriété, son fonctionnement et ses usages, ainsi que les profils et les besoins des ménages. Les résultats de cette étude réalisée de mai à octobre 2009 seront partagés avec la copropriété en vue d'amorcer un partenariat durable. En complément de l'étude-diagnostic de gestion de proximité, une programmation de petits travaux visant à rendre rapidement visible le bénéfice de cette coopération sur la démarche GSUP sera initiée en 2009 et sera à renouveler en 2010, tel que prévu dans le projet retenu par la DIV.

Le coût de la programmation GSUP spécifiquement pour le centre-ville et Beauséjour est estimé à 149 625 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 15 585 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener sur chaque site pour l'année 2009, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé au dossier ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 62 845 € au profit de la commune de Saint Priest et des régies de quartier dans le cadre de la programmation GSUP de Saint Priest pour l'année 2009,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine et les bénéficiaires définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - comptes 657 340 et 657 480 - fonction 824 - opération 1967 - selon l'échéancier prévisionnel suivant : 31 423 € en 2009 et 31 422 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.